



INSCRIPTION ÉTÉ 2018

WWW.CARAVELLES.CA

Document d'inscription – Été 2018

Nous vous souhaitons une bonne saison avec le Club Caravelles!

Vous trouverez plus bas les informations pour les inscriptions, selon le groupe d'âge du joueur ou de la joueuse.



Attention ! Notre club doit respecter les dates limite d'inscription d'équipes fixées par les Ligues de la région. Ainsi, une pénalité de retard d'inscription de 30\$ s'appliquera à partir du 17 mars 2018, nous souhaitons ainsi vous sensibiliser sur l'importance de s'inscrire tôt dans ces programmes (nous voulons éviter la situation de ne pas inscrire d'équipe à la date limite d'inscription de la Ligue, pour se retrouver plus tard avec de nombreuses inscriptions qui nous auraient permis d'inscrire une équipe dans cette ligue).

Politique d'aide financière

Le club de soccer des Caravelles de Sainte-Foy/Sillery s'est doté d'un programme de solidarité afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes, provenant de milieux défavorisés ou fragilisés, de s'inscrire et de participer à des activités de soccer organisées par le Club. L'aide financière offerte sert à défrayer la totalité ou une partie des frais d'inscriptions du joueur auprès du Club (un paiement de 40\$ pour frais administratifs est requis). Pour plus d'informations, veuillez consulter la section Informations complémentaires du document d'inscription ou notre site internet, dans la section Club, Formulaire et politiques.

Nous vous informons que selon l'article 35.9.1 des « Règles de fonctionnement » de la Fédération de Soccer du Québec, le club est maître et responsable de l'utilisation de son effectif.

U-4 ; U-5 ; U-6 (nés en 2014; 2013; 2012)

1 seul programme proposé : Programme Novices

L'activité a pour but d'apprendre à votre enfant à **aimer** et à **prendre du plaisir dans le sport**, au soccer en particulier. Les éducateurs axeront leur travail sur le développement individuel du joueur (toucher un maximum de ballons) ainsi que sur son développement psychomoteur (coordination générale).

Catégorie	Année de naissance	Horaire des pratiques (au choix, selon le lieu)	Prix régulier	Prix à partir du 17 mars 2018
U-04 / 05 / 06 Filles	2014 / 2013 / 2012	18h à 19h Choix secteur Est : lundi à Du Buisson Choix secteur Ouest : mardi à St-Benoît <i>Capacité max par secteur : 50 joueuses ; possibilité groupe 19h à 20h si capacité max atteinte</i>	120\$	150\$
U-04 Garçons	2014	9h à 10h Dimanche, terrain De Rochebelle 3 (Seul choix possible)	120\$	150\$
U-05 Garçons	2013	18h à 19h Choix secteur Ouest : jeudi à St-Benoît Choix secteur Est : mercredi à Du Buisson	120\$	150\$
U-06 Garçons	2012	19h à 20h Choix secteur Ouest : jeudi à St-Benoît Choix secteur Est : mercredi à Du Buisson	120\$	150\$

+ Pour les U-5 et U-6 (filles et garçons), nous organisons des **activités/matches supplémentaires** et complémentaires le **dimanche matin sur le terrain De Rochebelle 3 de 10h15 à 11h15**.

Enfin les U-5 et U-6 participeront à notre Festival de Sainte-Foy qui aura lieu les 7 et 8 juillet 2018. **Tout est compris dans le prix d'inscription (minimum 25 activités proposées)**.

Début des activités : Mardi 22 mai 2018

Fête de fin de saison : Samedi 25 août 2018 (fête de fin de saison pour tous)

Plusieurs possibilités sont proposées pour le lieu des pratiques en semaine (toutes sauf U-4 Garçons), **vous devez faire un choix parmi les options de secteur** ci-dessous et l'indiquer sur le document d'inscription à l'endroit désigné. **Sans ce choix, le club choisira le secteur d'activité selon le nombre d'inscription.**

2 secteurs proposés : Est ou Ouest. La séparation entre les deux secteurs se fait au niveau de l'Autoroute 573 (Henri IV).

Terrains utilisés par le secteur Est (Du Buisson). Terrains utilisés par le Secteur Ouest (St Benoit).

Comment s'inscrire ?

Chaque joueur doit obligatoirement compléter une fiche d'inscription et ce, pour chaque saison. Si la personne à inscrire n'est pas répertoriée (c.à.d. première inscription à vie), **elle doit présenter sa carte d'assurance maladie (ou une photocopie) et une preuve de résidence* pour identification.**

En vertu de la politique de la Ville de Québec, un supplément est demandé pour les frais d'inscription des **non-résidents**.

À noter que chaque chèque sans provision entrainera automatiquement des coûts supplémentaires de 40 \$.

**Exemple de preuve de résidence : copie du permis de conduire avec adresse valide du parent, copie de compte Hydro-Québec etc.*

- **En ligne @**

À partir du 15 février 2018

Toute la **procédure** pour l'inscription en ligne est sur notre site internet, au www.caravelles.ca, section *inscriptions*.

Paiement par carte de crédit (Visa ou Master Card) obligatoire.



Le site de paiement en ligne n'est pas géré par les Caravelles mais bien par TSI Sports qui est imposé par la Fédération de soccer du Québec.

L'inscription en ligne n'est pas possible :

- Pour les joueurs ayant évolué pour un autre club lors de la dernière saison active.
- Pour les non-résidents de la Ville de Québec.
- Pour les joueurs suspendus par notre club ou tout autre club de la province.

Pour **les nouveaux joueurs de soccer** (membre non répertorié, c.à.d. première inscription à vie), **le club se doit d'accepter l'inscription en ligne** (suite à l'enregistrement de celle-ci de votre part) avant que cette dernière soit officialisée. Tant que les deux conditions ici-bas ne sont pas remplies, **l'inscription n'est pas officielle**.

- Nous vérifierons en premier temps que le membre n'existe pas dans le système informatique de la province (ne pas créer de doublon, ce qui entraîne une pénalité au club). Il est important de savoir que tous les clubs de la province sont reliés, donc si votre enfant a déjà joué **ailleurs OU DANS NOTRE CLUB**, il existe **assurément** dans le système. Si vous ne le trouvez pas, c'est qu'il a possiblement été encodé avec une faute d'orthographe; donc avant de poursuivre, écrivez-nous pour que nous puissions corriger l'erreur. Ne créez pas de nouveau dossier svp, cela ne fera que retarder l'inscription.

- Deuxièmement, pour les **nouveaux membres**, vous devez **obligatoirement** nous poster ou nous scanner (par courriel au ecrire@caravelles.ca) une copie de la carte d'assurance maladie de l'inscrit et une preuve de résidence*, sans quoi, nous devons refuser l'inscription.

Un **nouveau joueur** de soccer est automatiquement inscrit en local.


Le club n'envoie pas de courriel de confirmation pour les inscriptions web. Il vous contactera **uniquement** si l'inscription web, pour une des raisons évoquées plus haut, n'est pas acceptée.

**Exemple de preuve de résidence : copie du permis de conduire avec adresse valide du parent, copie de compte Hydro-Québec etc.*

- **En personne** :

- ❖ À partir du **12 février 2018**, à la réception du club du lundi au vendredi de **11 h à 18 h**.
Paiement par chèque à l'**ordre du Club Caravelles** ou en argent comptant.
- ❖ Dans une enveloppe bien fermée, à déposer derrière le grillage de la réception du Club Caravelles (sur le comptoir), lors des heures d'ouverture de l'Aréna de Sainte-Foy, 7 jours sur 7, de 7h à 22h.
- ❖ Les 12 - 13 - 14 et 15 mars 2018, de 17h à 19h, à la réception du club
Paiement par chèque à l'**ordre du Club Caravelles** ou en argent comptant.

- **Par la poste** :

Dès à présent, nous faire parvenir au 930, avenue Roland-Beaudin, Québec (Québec), G1V 4H8, la fiche d'inscription avec une preuve de résidence* et une photocopie de la carte d'assurance maladie (si membre non répertorié, c.à.d. première inscription à vie), ainsi que le paiement par chèque à l'**ordre du Club Caravelles daté du jour de l'inscription** (merci d'indiquer le nom de votre enfant au bas du chèque). **Tout dossier incomplet sera mis en attente.** 

Une confirmation vous sera envoyée par courriel, dans un délai de deux semaines suite à votre envoi postal. Il est très important de bien vérifier la réception du courriel, sinon, communiquez directement avec le club à ecrire@caravelles.ca. **Le seau de la poste fera foi de la date d'inscription.**

**Exemple de preuve de résidence : copie du permis de conduire avec adresse valide du parent, copie de compte Hydro-Québec etc.*

Habit d'équipe

Lorsqu'un joueur s'inscrit, il accepte de se conformer à la règle du port de la tenue du club. Un **gilet de match sera prêté** pour la saison estivale, et devra être obligatoirement restitué au club à la fin de celle-ci. En cas de non-restitution, le joueur sera automatiquement suspendu au niveau provincial.

Les chandails de match doivent être lavés à la machine à l'envers.

Chaque joueur doit se prévaloir de souliers à crampons et protège-tibia.

U-4 à U6 : Bas noirs et shorts noirs fournis en cadeau par Tim Horton. Un ballon vous sera également offert gratuitement. Une soirée de remise pour ce matériel sera organisée en mai. Vous serez convoqués par courriel quelques semaines à l'avance. À noter que **le chandail est cependant un prêt** et qu'il doit être remis en parfait état à la fin de la saison. Si un remboursement est demandé (selon la politique de remboursement en vigueur), le matériel doit être remis en totalité.

Vous pouvez tout autre matériel nécessaire chez Influence Sport au 5175-1 Boulevard de l'Ornière ou en ligne au <http://influencesport.com/categorie-produit/articles-promotionnels-caravelles/>

Rabais familial de 40 \$:

Rabais Familial : À partir de l'inscription du troisième **enfant** d'une même famille résidant à la même adresse de **18 ans et moins** (les 3 enfants inscrits en même temps).

3 ^{ème} enfant	40\$ de rabais
4 ^{ème} enfant	80\$ de rabais
5 ^{ème} enfant	120\$ de rabais
6 ^{ème} enfant	160\$ de rabais

Si vous procédez à l'inscription par internet, vous pouvez bénéficier du rabais. Il suffit de payer la totalité et de nous écrire à ecriture@caravelles.ca dans les 48h suivant l'inscription pour obtenir le rabais. Nous effectuerons un remboursement du montant directement sur votre carte de crédit.

Communications

Afin de rester informé des activités du club, nous vous suggérons fortement de vous inscrire aux nouvelles de notre site internet ainsi que d'aimer notre page Facebook.

<http://caravelles.ca/> 

<https://www.facebook.com/soccercaravelles> 

Nos informations sont transmises via notre site internet, ou par courriel. La Fédération de Soccer du Québec (FSQ) reconnaît dorénavant le courrier électronique comme document officiel de correspondance. Il est donc **obligatoire** de fournir une adresse courriel **valide et lisible** lors de votre inscription. Si pour un raison ou une autre vous ne recevez pas nos courriels, merci de nous contacter rapidement.

Informations complémentaires

- **Politique de remboursement :**

Informations disponibles au : www.caravelles.ca, section Club, formulaires et politiques

- **Politique d'aide financière :**

Nous avons un programme d'aide financière pour les familles défavorisées, vous trouverez toutes les informations via le lien : <http://caravelles.ca/wp-content/uploads/2012/03/formulaire-programme-aide-financiere.pdf>

- **Lunette de sport obligatoire**

Pour les joueurs et joueuses qui doivent porter des lunettes de vue sous prescription, uniquement.

La fédération de soccer du Québec rend obligatoire le port des lunettes de sport dès la saison hiver 2015-2016 et ce, pour tous les joueurs qui participeront à des activités dans la Ligue de soccer élite, la Ligue de développement, la Ligue de soccer Québec Métro et la LSRQ (joueurs U-8 et plus). Les arbitres vérifieront dorénavant les lunettes des joueurs afin que le règlement soit appliqué (obligation émise par la compagnie d'assurance). Seules les lunettes de sport sont acceptées et seulement si elles ne représentent aucun danger tant pour le joueur qui les portent que pour les autres joueurs.



Un joueur ou une joueuse désirant porter out de même ses lunettes correctrices peut jouer en portant une lunette de protection par-dessus les lunettes correctrices. Le plastique doit être incassable et la monture doit être entièrement recouverte et attachée.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir davantage sur l'application de ce règlement.

- **Budget d'équipe**

Aucune participation au budget de l'équipe (tournois ou autres activités) ne pourra être demandée au club. Ceci est la responsabilité de chaque équipe. Les transports en bus sont à la charge des équipes.

Merci!

- **Bénévoles**

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour nous aider lors des inscriptions, des activités spéciales, des journées d'ouverture et de fermeture, pour le Festival etc. Cette aide est indispensable et nécessaire au bon fonctionnement du Club. Peu importe le nombre d'heures qu'il vous est possible de donner, contactez-nous au ecrire@caravelles.ca pour y laisser votre nom et nous vous contacterons pour plus de détails. Merci en avance !

- **U-05, U-06... O-35, qu'est que ça signifie? ???**

Le "U" et le "O" viennent des mots **Under** et **Over**. C'est la dénomination officielle de la [FIFA](#) (Fédération Internationale Football Association) pour catégoriser les joueurs de soccer selon leur âge au cours de l'année civile. La catégorie **U-05** signifie donc 5 ans et moins à partir du premier janvier. La catégorie **O-35** signifie 35 ans et plus au cours de l'année courante.

- **Prévention des commotions cérébrales**

Nous vous invitons à consulter la section réservée à la prévention des commotions cérébrales sur notre site internet dans la section entraîneur, conseils santé.

- **Reçus pour impôts**

Les reçus seront disponibles, pour la saison été 2018 ainsi que la saison Automne-Hiver 2018-2019 sur notre site web dès la mi-janvier 2019. Cette démarche est la même depuis plusieurs années au Club Caravelles.

- **Recherche de nouveaux arbitres**

Le club caravelles est à la recherche d'arbitres.

Si vous recherchez un emploi d'été stimulant, à l'extérieur et avec des horaires flexibles qui respectent vos disponibilités, veuillez vous inscrire à l'adresse suivante: caravelles.ca/inscriptions/.

Critères:

- Être très motivé à apprendre ;
- Démontrer du leadership ;
- Vous devez être disponible en moyenne 2 soirs par semaines du lundi au jeudi ;
- Vous devez avoir au minimum 13 ans dans l'année courante.

CAISSE DESJARDINS DE SAINTE-FOY

OUVERT LE SAMEDI
DE 9H À 13H CENTRE DE SERVICES PLACE DE LA CITÉ
2800, BOULEVARD LAURIER, PORTE 1

ET PLUS ENCORE! 
BESOIN DE PARLER À UN CONSEILLER ?
FACILE AVEC NOTRE HORAIRE PROLONGÉ.
• de 6 h à 22 h en semaine
• de 8 h 30 à 16 h le week-end
COMPOSEZ LE 418 653-0515 7 JOURS/7

 **Desjardins**
Caisse de Sainte-Foy

Commanditaire principal du Club de Soccer des Caravelles de Sainte-Foy - Sillery